


## Procédure

	<b>CRÉATION ET RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ PATIENT DANS LE DCC</b>	<b>Rédaction</b> Oncobretagne
		<b>Relecture</b> Cellule d'identitovigilance
		<b>Validation/application</b> Date : novembre 2025
		<b>Version en vigueur</b> 1.00

### Objet de la procédure

Cette procédure a pour objectif de décrire les règles générales de gestion de l'identité numérique des patients enregistrés dans le Dossier Communicant en Cancérologie (DCC) de Bretagne. Elle concerne les modalités de recherche et de création de l'identité patient.

### Références

- Référentiel National d'identitovigilance (RNIV) 01 : Principes communs • version 2.0, Déc 2024
- Référentiel National d'identitovigilance (RNIV) 02 : Mise en œuvre de l'identitovigilance dans les établissements de santé, juin 2021 version 1.3

### Définitions

Toutes les définitions sont issues du **RNIV 01 – Principes communs**

- **L'identité** est l'ensemble des traits ou caractéristiques qui permettent de reconnaître une personne physique et d'établir son individualité au regard de la loi (date et lieu de naissance, nom, prénom, etc.). Ces éléments sont attestés par des documents officiels d'état civil ou leur équivalent numérique.
- **Le numéro d'inscription au répertoire (NIR)** est l'identifiant unique des personnes inscrites au répertoire national d'identification des personnes physiques géré par l'Insee. Ce répertoire reflète l'image des registres d'état civil et permet notamment d'élaborer des statistiques démographiques. Il correspond au numéro de sécurité sociale.
- **Le numéro d'identification d'attente (NIA)** est un numéro provisoire attribué aux personnes qui remplissent les conditions d'affiliation à un régime obligatoire de sécurité sociale, mais qui ne disposent pas encore d'un NIR.
- **L'identité nationale de santé (INS)** est une identité numérique qui repose sur des bases nationales de référence. L'INS comprend les éléments suivants :
  - Le matricule INS qui a pour valeur le NIR (Numéro d'Inscription au Répertoire) ou le NIA (Numéro d'Immatriculation d'Attente) personnel de l'utilisateur, sur 15 caractères ;
  - Les traits INS qui sont les traits d'identité de référence associés au NIR/NIA dans les bases de référence (nom de naissance, prénom(s), sexe, date de naissance et code INSEE du lieu de naissance) ;
  - L'organisme qui a affecté l'INS, précisé sous la forme d'un OID (object identifier), information habituellement invisible pour le professionnel de santé (le NIR et le NIA ayant chacun leur autorité d'affectation, cela permet de les distinguer).

#### Exemple fictif d'une INS

Matricule INS	Nom naissance	Liste des prénoms	Sexe	DDN	Lieu nais.	OID
260058815400233	DARK	JEANNE MARIE CECILE	F	30/05/1960	88154	1.2.250.1.213.1.4.8

## CRÉATION ET RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ PATIENT DANS LE DCC

- **L'identité numérique** correspond à la représentation d'un individu physique dans un système d'information. Un même usager physique est ainsi associé à plusieurs identités numériques selon le système d'information utilisé : employeur, impôts, sécurité sociale, mutuelle, etc.
- **L'identification primaire** : elle comprend l'ensemble des opérations destinées à attribuer à un usager physique, de manière univoque, une identité numérique qui lui est propre dans un système d'information de santé, qu'il s'agisse d'une première prise de contact avec l'utilisateur ou d'une venue ultérieure ; elle recouvre les étapes de recherche, de création, de modification d'une identité ainsi que l'attribution d'un niveau de confiance aux données enregistrées.

### Destinataires

- Tous professionnels habilités à rechercher et à créer une identité d'un.e patient.e dans le DCC :
  - Médecin référent/demandeur
  - Secrétaire médicale
  - Professionnel du 3C (Centre de Coordination en Cancérologie) / PRCB (Pôle Régional de Cancérologie de Bretagne)
  - Référents identitovigilance
  - Secrétaire RCP
- A titre informatif, tous les utilisateurs du DCC.

### Description et conduite à tenir

*Afin d'éviter la création de doublons et la survenue de collisions (association de deux identités patients différentes en une identité), la recherche de l'identité patient via l'annuaire patient du DCC est impérative avant toute création d'identité.*

#### 1. Recherche de l'identité patient dans le DCC

La recherche de l'identité d'un patient dans le DCC se fait à partir :

- Des **deux premières lettres** du nom, des **deux premières lettres** du prénom et de la date de naissance de ce patient.

##### **Conformité RNIV (exactitude Art 5c) RGPD)**

*Le système d'information doit permettre d'effectuer la recherche d'une identité à partir :*

- *De la saisie de la date de naissance, éventuellement complétée par les premiers caractères du nom ou du prénom*
- *Du matricule INS. [EXI SI 01]*

- La recherche est effectuée de manière à ne pas tenir compte des tirets ni des apostrophes, Cela garantit une identification fiable et complète. **[EXI SI 03]**

##### ➤ **L'affichage inclut, a minima, les critères suivants, considérés comme obligatoires :**

- Nom utilisé
- Nom de naissance
- Prénoms (premier prénom de naissance)
- Sexe
- Date de Naissance (cf. EXI PP 02)
- Statut d'identité (provisoire, récupéré, validée, qualifiée)

*L'affichage d'une identité doit comporter à minima le nom de naissance, le nom utilisé, le premier prénom de naissance, le prénom utilisé, la date de naissance, le sexe et le statut de l'identité. [EXI SI 16]*

## CRÉATION ET RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ PATIENT DANS LE DCC

### ➤ Critères facultatifs

- Ville de résidence
- Ville de naissance
- L'INS

#### *Exemple de recherche d'un patient dans le DCC :*

The screenshot shows a search interface for patients. At the top, there are input fields for 'Nom' (DU), 'Prénom(s)' (JE), 'DATE DE NAISSANCE' (19/08/1981), 'SEXE', 'INS', and 'Identifiant patient webDCC'. Below these are buttons for 'Effacer' and 'Rechercher'. A toolbar contains 'Créer', 'Modifier', and 'Supprimer'. Below the toolbar is a table with the following data:

NOM UTILISÉ	NOM DE NAISS...	PRENOM	SEXE	DATE DE NAISS...	Ville naissance	Ville de résidence	INS	Statut INS	Identifiant patient...
DU-JARDIN	DU-JARDIN	JEAN PIERRE	Masculin	19/08/1981	RENNES		2 00 05 99 322 131	Identité Provisoire	1535
DUJARDIN	DUJARDIN	JEAN-PIERRE	Masculin	19/08/1981			2 00 05 99 322 131	Identité Provisoire	1534

*Il est recommandé de saisir le nom d'usage (par exemple le nom marital) au niveau du nom utilisé s'il est connu, afin de permettre de différencier des patients qui présenteraient des traits d'identité stricts identiques.*

## 2. Création de l'identité d'un patient sur le DCC

Dans le DCC, la création d'une identité requiert la saisie d'une information d'au moins 4 traits stricts :

- Nom de naissance,
- Premier prénom de naissance (simple ou composé),
- Date de naissance
- Sexe.

*Les traits d'identité doivent être saisis tels qu'ils apparaissent sur le document d'identité : en caractères majuscules non accentués, sans signe diacritique et sans abréviation mais en conservant les traits d'union (tirets) et les apostrophes.*

La création d'une identité numérique requiert la saisie d'une information dans au moins 5 traits stricts nom de naissance, premier prénom de naissance, date de naissance, sexe et lieu de naissance. [EXI PP 02]

*Le champ lieu de naissance ne doit pas être pré-renseigné avec une valeur par défaut. [EXI SI 19]*

*Le code INSEE du lieu de naissance : le système d'information propose automatiquement un code de lieu de naissance si la ville et/ou le code postal ou le pays de naissance sont saisis.*

*Si le lieu de naissance est inconnu, le professionnel peut cocher dans le DCC « lieu de naissance du patient inconnu » et le champ « code INSEE » est systématiquement rempli par saisis le code 99999.*

La création d'une identité par un médecin ou par son secrétariat se fait :

- Par la saisie manuelle des traits d'identité stricts, transmis directement par le patient ou un accompagnant, ce qui correspond à la pratique en vigueur dans le DCC.
- A partir de traits fictifs ou approximatifs dans le cadre de l'accueil d'un patient difficile à identifier ou bénéficiant d'un dispositif d'anonymat
- A partir des traits INS récupérés automatiquement après interrogation du téléservice INSi
- A partir de l'identité numérique transmise par une autre structure ayant pris en charge le patient ou par le patient lui-même par le biais d'outils adaptés (hors interrogation du téléservice)

La création d'une identité par le secrétariat de RCP

## CRÉATION ET RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ PATIENT DANS LE DCC

- S'assurer que l'identité du patient est conforme aux documents officiels (Carte Nationale Identité, Passeport, Titre de séjour) et transmise de manière sécurisée. Les documents officiels doivent être supprimés après lecture.
  - A défaut d'avoir une validation par un document officiel, reprendre l'identité transmise par le médecin référent du patient (celui qui demande le passage en RCP) : confronter l'identité sur les différents documents à disposition en privilégiant les documents qui comporte une identité INS qualifiée (QR Code)
- ➔ Si conflit : vérifier l'identité avec l'établissement ou le(s) professionnel(s) et visualiser la copie du document officiel idéalement.

**Attention, il n'est pas permis de conserver une copie de la pièce d'identité dans le DCC**

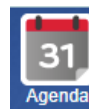
Si l'identité est vérifiée par un document officiel, indiquer la date de vérification, la personne et/ou l'établissement ayant fourni la preuve de l'identité.

➔ Indiquer cela dans le **commentaire** de la fiche identité du patient dans le DCC

Lors de la création d'une identité, l'enregistrement du nom utilisé est obligatoire lorsqu'il est différent du nom de naissance. [EXI PP 17]

**Exemple de création d'une identité patient dans le DCC :**

La création d'identité se fait généralement au moment de l'inscription en RCP via l'icône **Agenda**



- Une fois dans l'**agenda**, sélectionnez la RCP correspondante
- Cliquer sur l'onglet « **Dossiers** », ensuite sur l'onglet « **Ajouter** »

- Pour ajouter un patient vous devez effectuer une recherche (cf. recherche d'une identité de patient).
- Si aucun résultat n'apparaît, vous pourrez procéder dans ce cas à la création de l'identité de ce patient, en cliquant sur « **Créer** ».

- Saisissez les informations du patient conformément à ses justificatifs d'identité, en respectant les traits d'union et les apostrophes, le cas échéant (les éléments en gras sont **obligatoires**)

## CRÉATION ET RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ PATIENT DANS LE DCC

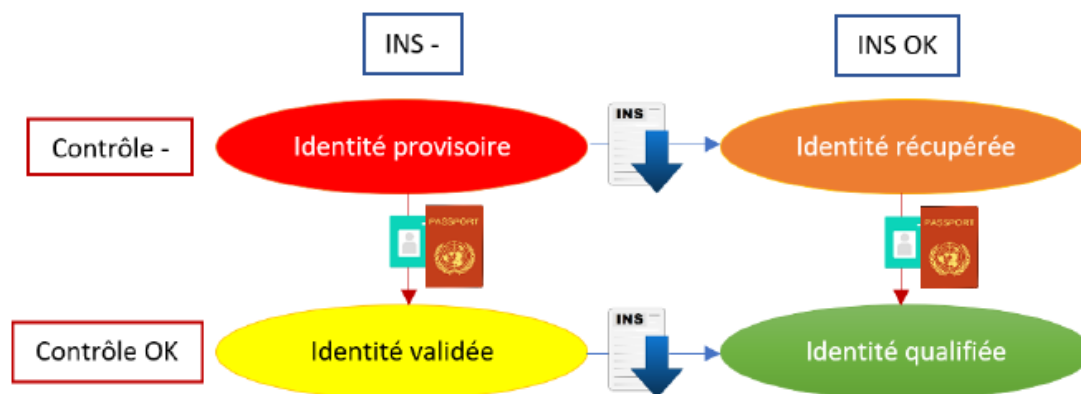
➤ Enregistrer le patient

### 3. Bonnes pratiques de validation de l'identité numérique

Il est ainsi distingué 4 niveaux de statuts pour l'identité locale :

- Le statut **Identité provisoire** [I-, C-] est attribué, par défaut, à toute identité créée sans utilisation du téléservice INSi et sans contrôle d'un justificatif d'identité
- Le statut **Identité récupérée** [I+, C-] est attribué lorsque l'identité est créée à partir de l'INS récupérée après interrogation du téléservice INSi et sans contrôle d'un justificatif d'identité
- Le statut **Identité validée** [I-, C+] est attribué après contrôle de cohérence des traits enregistrés en *identité provisoire* sans utilisation du téléservice INSi
- Le statut **Identité qualifiée** [I+, C+], qui associe la récupération de l'INS (ou sa vérification) à partir du téléservice INSi avec contrôle d'un justificatif d'identité.

*I : INS, C : Contrôle*



**NB :** Dans le DCC, l'appel au téléservice INSi n'est possible que pour les identités dont le statut est validé. Il n'est pas accessible pour les identités ayant un statut provisoire, c'est-à-dire les identités pour lesquelles une vérification d'un document officiel d'identité à haut niveau de confiance n'a pu être réalisée.